

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3241**

commune (s) :

objet : Travaux d'entretien des joints de dilatation existants et de mise en place de joints neufs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les 2 marchés

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 mai 2012

Décision n° B-2012-3241

objet : **Travaux d'entretien des joints de dilatation existants et de mise en place de joints neufs -
Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les 2 marchés**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de 2 marchés de travaux pour l'année 2013 et, éventuellement 2014, 2015 et 2016, par reconduction expresse pour un montant maximum de 1 600 000 € HT, soit 1 913 600 € TTC pour 4 ans.

Ces prestations ont pour objet d'assurer les travaux d'entretien des joints de dilatation existants et de mise en place de joints neufs sur les grands ouvrages tels que les ponts et passerelles métalliques de grande portée, les trémies routières et murs de grande hauteur mais aussi sur de petits ouvrages (ponceaux, escaliers, etc.).

L'opération est décomposée en 2 lots géographiques. Chaque lot sera attribué séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : Saint Germain au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Couzon au Mont d'Or, Limonest, Lissieu, Saint Romain au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Champagne au Mont d'Or, La Tour de Salvagny, Dardilly, Marcy l'Etoile, Charbonnières les Bains, Ecully, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Saint Genis Laval, Pierre Bénite, Irigny, Charly, Vernaison, Givors, Grigny, Lyon 5°, et Lyon 9°, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC et maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC,

- lot n° 2 : Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Village, Sathonay Camp, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Villeurbanne, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Chassieu, Meyzieu, Jonage, Bron, Saint Fons, Vénissieux, Saint Priest, Feyzin, Corbas, Mions, Solaize, Lyon 1er, 2°, 3°, 4°, 6°, 7°, et 8° comporterait un engagement de commande annuel minimum de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC et maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 1 an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le présent dossier concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution de 2 marchés de travaux d'entretien des joints de dilatation existants et de mise en place de joints neufs pour l'année 2013 et éventuellement 2014, 2015 et 2016 par reconduction expresse,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande ayant pour objet les travaux d'entretien des joints de dilatation existants et de mise en place de joints neufs et tous les actes contractuels y afférents :

- lot n° 1 : Saint Germain au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Couzon au Mont d'Or, Limonest, Lissieu, Saint Romain au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Champagne au Mont d'Or, La Tour de Salvagny, Dardilly, Marcy l'Etoile, Charbonnières les Bains, Ecully, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Saint Genis Laval, Pierre Bénite, Irigny, Charly, Vernaison, Givors, Grigny, Lyon 5°, et Lyon 9°, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC et maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC,

- lot n° 2 : Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Village, Sathonay Camp, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Villeurbanne, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Chassieu, Meyzieu, Jonage, Bron, Saint Fons, Vénissieux, Saint Priest, Feyzin, Corbas, Mions, Solaize, Lyon 1er, 2°, 3°, 4°, 6°, 7°, et 8° comporterait un engagement de commande annuel minimum de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC et maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC.

5° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - section de fonctionnement et d'investissement - exercices 2013 et éventuellement 2014, 2015 et 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.